

Les aménagements dédiés aux offrandes funéraires dans les nécropoles de l'antique Tipasa (I^{er} – III^e siècle ap. J.-C.)

Idirène Hakim

Centre national de la recherche archéologique

Jusqu'à une époque pas très lointaine, l'historiographie des recherches menées dans les nécropoles antiques Nord-Africaines, montre que la coutume qui a le plus souvent prévalu dans les études consacrées aux rites funéraires, consistaient particulièrement à mettre en évidence le mode de traitement du défunt qui était soit inhumé ou incinéré sur le bûcher. Or, ce procédé qui relève plutôt du domaine afférant au traitement de la dépouille mortuaire, ne nous renseigne pas en réalité sur les différents rituels célébrés autour de la tombe qui constituent effectivement les rites funéraires. S'il est vrai que les sépultures constituent l'une des principales sources d'informations pour l'étude du traitement réservé aux morts, elles nous renseignent également sur les croyances de la société à laquelle appartenaient les défunts, et la relation qui unissait le monde des morts à celui des vivants.

Cette relation entre les vivants et les morts était matériellement concrétisée sur les tombes à travers l'aménagement de dispositifs dédiés aux offrandes funéraires, représentés essentiellement par des tables d'offrandes et des conduits à libations. Ces dispositifs qui témoignent de l'importance des rituels funéraires ou cultuels rendus en l'honneur des morts, sont abondamment attestés dans les nécropoles du site antique de Tipasa dès le I^{er} siècle ap. J.-C. Ils évoquent la célébration de rites funéraires ou cultuels qui se traduisaient par la consécration des dieux Mânes, des libations et des repas funéraires que les vivants partageaient avec leurs morts sur les tombes.

Peu documentées lors des fouilles anciennes exécutées dans les nécropoles de Tipasa, les pratiques liées aux offrandes funéraires, ont fait l'objet de plusieurs mentions par les sources littéraires dès le I^{er} siècle av. J.-C. C'est pourquoi, nous envisageons à travers cet exposé, de présenter dans un premier temps, une synthèse portant sur les témoignages des textes littéraires afin de mieux saisir le déroulement et le sens des rites qui eurent lieu près de la tombe, puis nous nous étalerons sur les données archéologiques.

Le témoignage des textes sur les rites impliquant des offrandes funéraires

Il faut souligner à ce propos que nous n'avons pas la prétention de faire passer en revue d'une manière exhaustive tous les textes anciens qui traitent des rites funéraires romains¹, mais on va se contenter uniquement de s'appuyer sur les données les plus significatives des I^{er} et II^e siècle ap. J.-C., qui permettent de mieux saisir le sens et le déroulement des rituels. Pour cela, en se basant sur les témoignages des auteurs anciens rapportés par J. Scheid,² nous allons essayer de mettre en exergue les différents rituels qui impliquaient des repas funéraires, des libations et des offrandes aux dieux Mânes. Avant d'aborder la question des rites commémoratifs qui intervenaient à des moments précis du calendrier romain, il faut rappeler que les premières manifestations d'offrandes funéraires

¹ Pour cela, on dispose d'une abondante documentation qui traite des rites funéraires romains selon les textes anciens. Cf. entre autres à Scheid (J.), *Quand faire, c'est croire. Les rites sacrificiels des Romains*, éd. Flammarion, Paris 2005 ; pour l'époque chrétienne, Cf. Saxer (V.), *Morts, martyrs, reliques en Afrique chrétienne aux premiers siècles*, Ed. Beauchesne, Paris, 1980.

² Scheid (J.), *op.cit.*

intervenait déjà lors des funérailles elles-mêmes, sachant qu'il est pratiquement impossible de déterminer si les dispositifs dédiés aux offrandes funéraires ont été utilisés pour les funérailles, les rites commémoratifs où les deux à la fois.

Le jour des funérailles, tout un rituel est mis scrupuleusement en œuvre pour donner à la sépulture du défunt le statut de *locus religiosus*, qui constitue la condition sine qua non pour que la tombe soit consacrée apte à recevoir un culte funéraire.³ Pour cela, on procédait auprès de la tombe au sacrifice de la truie à la déesse Cérès en présence du mort étalé sur un bûcher.⁴ Une part de ce sacrifice était consacrée à la divinité, qui recevait les entrailles (*exta*), la part du défunt est déposée en guise d'offrande sur le bûcher avant l'incinération, et les parents consommaient le reste à côté de la tombe.⁵ A ce propos, J. Scheid cite un témoignage assez révélateur d'Apulée qui évoque en détail le déroulement du rituel des funérailles.⁶ Ce récit se rapporte à des funérailles auxquelles avait pris part un médecin nommé Asclépiade, lorsque celui-ci se rend compte que le sujet pour lequel on célébrait ces funérailles était encore vivant. Sur quoi, le médecin s'écria : « Cet homme est vivant ; éloignez les torches, écartez les flammes, démolissez ce bûcher, et ce repas funèbre que vous apprêtez à célébrer près de la tombe, transportez-le sur la table ». A travers ce témoignage d'Apulée, il est attesté que lors du rituel des funérailles en usage au milieu du II^e siècle ap. J.-C., une table est placée à côté du bûcher, et les vivants et le mort mangeaient leur part respective du sacrifice. Ce repas funèbre qu'on partageait lors de ces funérailles entre le mort, la famille du défunt et les dieux Mânes, était connu, selon Varron, sous le nom de *silicernium*.⁷

Les rituels funéraires ne se limitaient pas uniquement au jour des funérailles. Bien au contraire, des rituels intervenaient tout au long de l'année à des dates bien précises, durant lesquels on célébrait des rites culturels en l'honneur des morts. A ce sujet, on dispose d'une somme de descriptions et de données assez éloquentes, issues notamment de l'*Enéide* de Virgile et des *Fastes* d'Ovide. Ces rites culturels qui intervenaient après les funérailles étaient essentiellement destinés à commémorer la mémoire des morts et offrir des sacrifices aux mânes des morts. Pour cela, neuf jours après les funérailles, qui coïncide avec la *nouemdialis cena* « le banquet de la neuvaine », les parents du défunt offraient un sacrifice aux dieux Mânes près de la tombe⁸, avec la célébration d'un banquet qui conclut la période du deuil.⁹ L'emplacement de ce banquet ainsi que la date de sa célébration semblent avoir varié suivant le rang social du défunt et de sa famille¹⁰, et il pouvait avoir lieu soit au domicile familial, soit dans un lieu public, ou carrément sur la tombe. J. Scheid, pour sa part, suggère que ce banquet était célébré dans la demeure familiale, et qu'il était associé à un sacrifice au Lare familial.¹¹ Quoi qu'il en soit, ce banquet auquel prenaient part voisins et amis des parents endeuillés, sert à conclure la séparation entre les morts et les vivants.

En ce qui concerne les fêtes consacrées à la commémoration du souvenir des morts, nous citerons en premier lieu la simple commémoration individuelle du mort, la *parentatio*

³ Pour le déroulement des sacrifices liés aux funérailles on dispose d'une variété de témoignages antiques. Pour cela, cf. Scheid (J.), op.cit., p. 167-174, qui cite entre autres: Apulée, *Métamorphoses* 9, 30-31 et *Florides* 19 ; Virgile, *Enéides* 6, 224-225 et 3, 64-66-67 (trad. Perret) ; Cicéron, *Lois* 2, 55-57-59-60 ; Festus, p. 296-298 éd. Lindsay.

⁴ Cicéron, *Lois* 2, 57 ; 2, 55 et Festus, p.296-298 éd. Lindsay, cités par Scheid (J.) op.cit., p. 168.

⁵ Scheid (J.), op.cit., p. 172-173

⁶ Ibid, op.cit., p. 169-170.

⁷ Varron, *Meleagri* 303, cité par Scheid (J.), op.cit., p. 170.

⁸ Apulée, *Métamorphoses* 9, 31 ; Ovide, *Fastes* 2, 533, cités par Scheid (J.), op.cit., p. 175.

⁹ Scheid (J.), op.cit., p. 175.

¹⁰ Ibid, op.cit., p.175.

¹¹ Selon Cicéron : *Lois* 2.55, cité par Scheid (J.), op.cit., p. 176-177.

annuelle, qui correspond au jour anniversaire de la mort. Il était d'usage lors de cette célébration d'offrir un sacrifice aux dieux Mânes des morts sur la tombe, et qui ne faisait pas l'objet d'un partage de l'offrande sacrifiée, d'où l'absence de banquet.¹² Le déroulement de ce rituel nous est connu à travers les décrets de la colonie de Pise, en particulier, le décret qui décrit les honneurs funèbres rendus à l'un des héritiers d'Auguste, Lucius César¹³.

L'autre aspect des cultes funéraires rendus aux morts, intervient lors de la fête collective des morts. La reconstitution de cette fête, qui reproduit en grande partie les rituels des funérailles, reposent essentiellement sur les témoignages contenus dans les *Enéides* de Virgile et les *Fastes* d'Ovide. Ces textes distinguent la célébration d'une triple série de rites lors de la fête des morts, les *parentalia*¹⁴, qui duraient du 13 au 21 février, jour des *feralia*. Cette commémoration collective des morts qui intervient au mois de février de chaque année, s'ouvre par l'observation d'un deuil de huit jours. Au terme de cette période de deuil, on célébrait les *Feralia* le 21 février, pour lesquelles les textes attestent une double célébration : un sacrifice aux mânes des morts et un banquet sur la tombe du défunt.¹⁵ Le lendemain des *Feralia*, on fêtait les *Caristia*, au cours desquelles la célébration d'un banquet dans la demeure familiale mettait fin au deuil collectif.¹⁶

Les installations matérielles dédiées au culte des morts :

Si nous essayons à présent d'identifier la matérialisation sur les tombes de ces rituels commémoratifs rapportés par les témoignages des auteurs anciens, les données archéologiques attestent l'existence dans d'un bon nombre de ces aménagements en relation avec la pratique de ces rituels, à l'instar des nécropoles de Tipasa, et qui sont représentés essentiellement par des tables d'offrandes et de conduits à libations associés à des tombes maçonnées. Pour illustrer ces installations, nous référons aux cas les plus documentés par les fouilles des nécropoles de Tipasa, notamment, la nécropole païenne¹⁷, la nécropole occidentale de la porte de Césarée¹⁸, et la nécropole de Matarès¹⁹.

Les tables d'offrandes

A Tipasa, les données archéologiques attestent que les tables d'offrandes, en usage de la fin du I^{er} siècle ap.J.-C. jusqu'au début du III^e, étaient associées exclusivement à des incinérations primaires recouvertes par des caissons maçonnés.²⁰ Ces tables qui se présentent sous différents supports, pouvaient être soit accolées à la tombe ou construites indépendamment d'elle. Lorsque la table fait corps avec la tombe, on privilégiait généralement le petit côté ouest qui correspond à l'emplacement de la tête. Par contre, dans les cas où la table est construite indépendamment, celle-ci pouvait être placée devant la

¹² Scheid (J.), op.cit., p. 178 et 199 « ...la *parentatio* ne comportait pas de banquet conclusif ».

¹³ Scheid (J.), op.cit., p. 193-200, en particulier p. 194.

¹⁴ Ibid, op.cit., p. 178 cite le récit relatif à la commémoration de la mort d'Anchise, Virgile, *Enéides* 5, 42-105.

¹⁵ Ovide, *Fastes* 2, 533-638 et Virgile, *Enéides* 5, 64 et suivant, cités par Scheid (J.), op.cit., p. 178.

¹⁶ Ovide, *Fastes* 2, 533-638, cité par Scheid (J.), op.cit., p. 177 et 181.

¹⁷ Baradez (J.), Nouvelles fouilles à Tipasa. Nécropole païenne occidentale sous la maison des fresques, Libyca, Archéologie- Epigraphie, Alger, 1961, t. IX, 1^{er} sem., p. 7-48.

¹⁸ Lancel (S.), Tipasitana IV : la nécropole romaine occidentale de la porte de Césarée (Rapport préliminaire), Bulletin d'Archéologie Algérienne, Alger, 1970, t. IV, p. 149-266

¹⁹ Bouchenaki (M.), fouilles de la nécropole occidentale de Tipasa (Matarès) (1968-1972), Alger, SNED, 1975.

²⁰ La prépondérance de la pratique de l'incinération dans les sépultures équipées de mensae fut également relevé à *Pupput*, cf. Ben Abed (A.), Griesheimer (M.), Les supports des offrandes funéraires dans la nécropole de *Pupput* (Hammamet, Tunisie), in M. Fixot (éd.) : Paul Albert Février de l'antiquité au moyen âge, actes du colloque de Fréjus, 7 et 8 avril 2001, publication de l'université de Provence, Aix-en-Provence, p. 314.

tombe, ou encore, commune à plusieurs tombes. Ce dernier type de table maçonnée semble être un dispositif caractéristique des sites côtiers de la Maurétanie césarienne, comme c'est le cas à Tipasa et Cherchell²¹, et d'Afrique proconsulaire, notamment à *Pupput* (Hammamet), *Leptiminus* (Lamta), et *Hadrumentum* (Sousse).

Dans la nécropole de la porte de Césarée de Tipasa, ces tables qui apparaissaient à partir du I^{er} siècle et restèrent en usage pendant près d'un siècle²², étaient exclusivement associées à des tombes maçonnées, dites à cupules. Dans les cas les plus simples, la table n'est autre que le rebord du soubassement des cupules. Tel est le cas pour deux tombes jumelles, dont leur rebord occidental, revêtu de petites briques noyées dans du mortier, fait fonction de table d'offrandes (fig. 1).²³



Fig. 1 : Table d'offrandes représentée par le rebord du soubassement de deux tombes jumelles revêtu de briques plates (Ph. Lancel (S.), B.A.A., t.IV, 1970, fig. 22, p. 174).

Un autre type de tables attesté dans cette nécropole concerne les tables construites indépendamment des tombes, et qui peuvent être communes à plusieurs sépultures. Ces tables de 50 cm environ de côté pour une hauteur de 20 à 30 cm, se présentent sous forme d'une base maçonnée revêtue soigneusement d'un enduit, dont la surface supérieure est légèrement creusée²⁴. D'après les quelques cas relevés dans cette nécropole, il semblerait que l'emplacement de ces tables par rapport à la tombe pouvait varier suivant l'emplacement disponible et les conditions d'accessibilité. C'est pourquoi, la table pouvait être placée soit devant une tombe (tombe 96), ou accolée à la cupule (tombe 592), ou encore, entre deux tombes mitoyennes (entre les tombes 582 et 581), ou devant deux tombes jumelles (tombes 109 et 110) (fig. 2).²⁵

²¹ Pour Cherchell, il y a été relevé dans les nécropoles occidentales, cf. Leveau (Ph.), *Recherches sur les nécropoles occidentales de Cherchell* (1880-1961), *Antiquités Africaines*, 19, 1983, p. 85-174, et la nécropole de la gare routière, cf. Leveau (Ph.), *fouilles sur la nécropole de la gare routière de Cherchell* (1992-1993), *Antiquités Africaines*, 35, 1999, p. 77-114.

²² Lancel (S.) *op.cit.*, p. 166 et fig. 14, p. 167. Petites tables maçonnées d'environ 50 cm de côté et de 20 à 30 cm de hauteur.

²³ Ibid, *op.cit.*, p. 166 et 170, fig. 22, p. 174.

²⁴ Lancel signale avoir découvert lors de la fouille trois exemplaires de ce type de tables, cf. Lancel (S.), *op.cit.*, p.166.

²⁵ Ibid, *op.cit.*, p. 166.



Fig.2 : Table d'offrandes commune à deux tombes jumelles sous forme d'un socle en blocage revêtu d'un enduit dont la surface est légèrement creusée (Ph. Lancel (S.), B.A.A., t.IV, 1970, fig. 13, p. 167)

Dans la nécropole païenne occidentale fouillée sous la maison des fresques, une tombe à cupule maçonnée (tombe 1), était associée à une table d'offrandes de forme légèrement trapézoïdale, et dont la face supérieure est concave (fig. 3).²⁶ Contrairement aux tables maçonnées de la nécropole de la porte de Césarée qui se détachent de la structure tombale, cette table qui mesure 43 x 48 x 46 cm, était accolée sur le petit côté ouest du soubassement supportant le caisson, correspondant à l'emplacement de la tête du défunt brûlé. Le pourtour de la table ainsi que l'ensemble de la structure tombale, étaient soulignés au niveau des arêtes par une large bande de peinture rouge d'une largeur de 35 millimètres. Ce type de caisson associé à une mensa maçonnée, daté de la fin du 1^{er} siècle ap. J.-C., présente de parfaites similitudes avec les caissons de la nécropole de *Pupput*, datables entre la première moitié du II^e siècle ap. J.-C. et les débuts du III^e (fig. 4).



Fig. 3 : Tombe maçonnée avec table d'offrandes accolée au soubassement du caisson (Ph. Baradez (J.), Libyca, Arch.Epig. t. IX, 1^{er} sem., 1961, fig. 2, p. 11).



Fig. 4 : Mensae associées aux caissons 607 et 608 (enclos 23) (Ben Abed (A.), Griesheimer (M.), fouilles de la nécropole romaine de *Pupput* (Tunisie), crai, 2001, vol. 145, n° 1, fig. 15, p. 584.

²⁶ Baradez (J.) *op.cit.*, p. 9-10.

D'après les données archéologiques livrées par les fouilles de la nécropole de Matarès exécutées par M. Bouchenaki, celle-ci semble être la mieux documentée en matière de dispositifs dédiés aux offrandes funéraires. Ces données montrent que ces dispositifs pouvaient être également représentés sur divers supports. Leur manifestation la plus simple est représentée par les tombes 12 et 29 de l'area 2, ensemble II, où le rebord correspondant aux petits côtés de la tombe fait fonction de table d'offrandes²⁷. Une tuile plate aux rebords relevés, placée également sur le rebord de la tombe, pouvait aussi faire office de table d'offrandes. Cet usage est attesté par les tombes 6 et 17 de l'area 2, ensemble II, et la tombe 23 de l'area 3, ensemble II.²⁸ En échange de la tuile, on y a fait également usage de petites dalles insérées sur le rebord des tombes, comme c'est le cas dans les tombes 1 et 18 de l'area 2, ensemble II.²⁹

Dans d'autres cas, la table d'offrandes pouvait être aménagée sur le rebord de la tombe sous forme d'une cavité à fond plat, tel qu'il apparaissait sur la tombe 3 de l'area 2 ensemble II³⁰ (fig. 5), ou encore, sommairement aménagée sur l'enduit même qui recouvre le rebord de la tombe, attesté par la tombe 21 de l'area 3, ensemble II.³¹



Fig. 5 : Tombe à cupule 3 (area 2, ensemble II) de la nécropole de Matarès
 Notez la présence d'une table d'offrandes devant la stèle sous forme d'une cavité à fond plat marquée par le relèvement de la maçonnerie.
 (Ph.Bouchenaki (M.), fouilles de la nécropole occidentale de Tipasa (Matarès), 1975, fig. 182).

²⁷ Bouchenaki (M.), *op.cit.*, p. 87 : « le rebord nord de la tombe 12 (ensemble II, area 2), plus large qu'ailleurs, aurait servi de table d'offrandes » ; p. 91 : le rebord ouest de la tombe 29 (ensemble II, area 2) plus large qu'ailleurs aurait servi également de table d'offrandes (43 cm de large pour le rebord ouest contre 18 pour les autres rebords).

²⁸ Ibid, *op.cit.* L'auteur y a relevé trois cas de ce dispositif. p. 85 : sur le rebord occidental de la tombe à cupule 6 (ensemble II, area 2). Dim. de la tuile : 30 x 22 cm ; p. 88-89 : sur le rebord Nord de la tombe 17 (ensemble II, area 2). Dim de tuile : 28 x 28 cm ; p. 101 : sur le rebord ouest de la tombe 23 (ensemble II, area 3, une tuile plate aux rebords relevés forme une table d'offrande. Dim de la tuile : 47 x 40 cm.

²⁹ Ibid, *op.cit.*, p. 81 : le rebord ouest de la tombe à cupule 1 (ensemble II, area 2) comportait une petite dalle en grès présentant une surface aplanie ; p. 89 : le rebord ouest de la tombe 18 (ensemble II, area 2), présentait aussi une pierre en grès en guise de table d'offrandes. Dim de la pierre : 40 x 24 cm.

³⁰ Bouchenaki (M.), *op.cit.*, p. 84 : sur le rebord ouest de la tombe à cupule 3 (ensemble II, area 2) dim. de la cavité : 26 x 22 cm.

³¹ Ibid, *op.cit.*, p. 100, tombe 21 (ensemble II, area 3) : Sur le rebord occidental, à la base de la stèle, une table d'offrandes est très sommairement aménagée sur l'enduit qui recouvre la maçonnerie.

A côté de ces dispositifs qui font corps avec la structure tombale, on y a également relevé dans la nécropole de Matarès un autre type de table d'offrandes qui n'est pas attaché à la tombe. Dans l'area 2 de l'ensemble II, une base en maçonnerie (80 x 80 cm), construite entre les tombes à cupules 4 et 5, aurait servi de table d'offrandes communes aux deux tombes. Cette base a été interprétée comme un type intermédiaire entre la table d'offrandes accolée à la tombe et la mensa-tombe des 4^e et 5^e siècles, où la mensa est construite au-dessus des tombes. Dans le cas présent, la base aurait pu être utilisée pour les offrandes aux morts, mais également pour le banquet des vivants, durant lequel les invités prenaient place sur le rebord des tombes qui entourent la base³². Un deuxième cas similaire a été enregistré dans l'area 3 de l'ensemble II. On y a relevé à l'ouest de la tombe 21, une base en maçonnerie de 0,63 m de côté recouverte d'un enduit lissé, avec la présence sur la partie supérieure d'une dépression semi circulaire allongée. Dans ce cas précis, l'auteur suggère que cette base pouvait bien correspondre aussi bien à une table d'offrande, qu'à un autel³³, mais n'hésite pas à faire le parallèle avec des tables d'offrandes similaires signalées par Lancel dans la nécropole de la porte de Césarée, sachant que les tombes de l'area 2, ensemble II, datées entre le deuxième quart du II^e siècle ap. J.-C. et le milieu du III^e, sont contemporaines de la nécropole de la porte de Césarée³⁴.

Observations sur les tables d'offrandes

Il y a lieu de retenir en premier lieu la variété des tables d'offrandes qui se dégage à travers la documentation archéologique. En effet, Le support et l'emplacement de ces table pouvait varier indéfiniment d'une tombe à l'autre, allant du simple usage du rebord de la tombe en guise de table d'offrandes, à la base maçonnée, interprétée comme un type intermédiaire entre la table d'offrandes accolée à la tombe et la mensa-tombe des IV^e et V^e siècles.

Par ailleurs, ce qu'il y a lieu de signaler au sujet des tables d'offrandes de Tipasa, excepté l'enduit de chaux qui les recouvraient, les représentations stylisées ou peintes des offrandes ou des ustensiles rituels étaient quasiment absentes, alors qu'elles étaient fréquemment représentées sur les mensae monolithes de Numidie et de Maurétanie Sétifienne.³⁵ Sur le déroulement même du dépôt d'offrandes sur ces tables ou de leur utilisation, la documentation ne fait pas mention de la présence de traces de feux sur leur surface. A l'inverse, les fouilles récentes réalisées sur le site antique de *Pupput* (Hammamet) en proconsulaire, avaient révélé que la surface des mensae, également associées à des caissons, était noircie par la fumée du feu, qui devait servir à faire brûler de l'encens ou réchauffer des aliments.³⁶ La pratique du bris rituel autour des tables de Tipasa n'est pas non plus documentée, alors qu'à *Pupput*, il est fortement attesté, comme en témoigne la présence très fréquente des céramiques fragmentées près des mensae.³⁷

Sur la fonction même de ces tables, dans une allusion faite au sujet des tables d'offrandes comparées aux lits de banquets qui se sont développés notamment à Tipasa dans les nécropoles chrétiennes, P.-A. Février, estimait que ces tables aux dimensions réduites n'étaient pas destinées aux repas collectifs familiaux, mais plutôt aux dépôts d'offrandes ou à

³² Ibid. p. 84, 95. Il compare ce type de dispositif à celui décrit par Lancel dans la nécropole de la porte de Césarée, p. 166.

³³ Bouchenaki (M.), *op.cit.*, p. 100.

³⁴ Ibid, p. 100-101.

³⁵ Pour la synthèse de ces représentations, cf. Déonna (W.), *Mobilier Délien*, in *Bulletin de correspondance hellénique*, t. 58, 1934, p. 12-20.

³⁶ Ben Abed (A.), Griesheimer (M.), *op.cit.*, p. 317

³⁷ Ibid, p. 316.

la réalisation de libations ; cela dit, il se gardait de dénier leur usage à des fins de repas de familles en raison de la représentation de mets, de plats et de cuillères sur les mensae³⁸. S. Lancel admettait, de son côté, que les tables représentées par des socles maçonnées dans la nécropole occidentale de la porte de Césarée, étaient destinées aux repas collectifs familiaux³⁹. S'agissant justement de ces repas familiaux donnés en l'honneur des morts près de leurs tombes, on ne manquera pas de signaler une inscription assez évocatrice de *Satafis* (Ain Kébira), datée de 299 ap. J.-C.⁴⁰ : « *A la mémoire d'Aelia Secundula. Tous nous avons déjà beaucoup fait pour le tombeau où repose Secundula, notre mère. Il nous a plu maintenant de placer au-dessus une table de pierre sur laquelle nous viendrons ensemble faire mémoire de tout ce qu'elle fit pour nous. Une fois les mets apportés, les coupes remplies et les coussins posés, quelles douces soirées nous passons dans les louanges de notre mère vénérée, pour adoucir cette blessure amer qui ronge notre cœur. Silencieuse et sobre, comme elle fut toujours, aujourd'hui allongée, elle dort, l'ancienne, elle qui nous a nourris. Elle vécut 72 ans. Année provinciale 260. Fait par Statulinia julia* »⁴¹.

Ce texte décrit le deuil exprimé par des enfants à leur défunte mère *Aelia Secundula*, la sépulture qu'ils lui ont donnée, la mensa qu'ils lui ont élevée, les aliments, coupes et couvertures qu'ils y ont déposés, de l'éloge funèbre qu'ils y ont prononcé et après lequel ils sont rentrés chez eux tard dans la soirée. Les faits rapportés par ce texte s'apparentent au rituel classique des *parentalia*⁴², rapporté par les témoignages des textes anciens.

Les conduits à libations

Les conduits à libations très variés dans leur forme et leur emplacement par rapport à la tombe, sont des dispositifs à travers lesquels on introduit à l'intérieur de la sépulture des offrandes liquides. Même si l'usage de conduits à libations dans les nécropoles de Tipasa n'était pas systématique, néanmoins les données archéologiques issues des fouilles attestent un usage assez fréquent, exclusivement associés à tombes maçonnées.

Rien que dans la nécropole de la porte de Césarée, S. Lancel en a relevé pas moins de 19 tombes équipées de ce dispositif rituel sur un total de 25 tombes à cupules.⁴³ D'une manière générale, ces conduits étaient aménagés dans la plupart des cas au sommet de la partie occidentale des cupules, correspondant à l'emplacement de la tête du défunt. Ces conduits construits avec un tube de voute en terre cuite, dont l'orifice apparaît au sommet (fig. 7), s'enfoncent à travers le corps de la cupule pour atteindre l'intérieur de la sépulture⁴⁴ (fig. 6).

³⁸ Février (P.-A.), Paroles et silences (à propos de l'épigraphie africaine). *L'Africa Romana. Atti del IV convegno di studio* (Sassari, 12-14 dicembre 1986), 4,1, 1987, p. 190-191.

³⁹ Lancel (S.), *op.cit.*, p. 166 : « ...lors des repas funéraires, les convives assis sur les rebords des cupules voisines ainsi que sur le socle de la tombe 108 pouvaient y atteindre aisément de la main les nourritures qui y étaient déposées, et dont une partie demeurait en place ».

⁴⁰ CIL, VIII, 20277=ILCV 1750=CLE 1977 : « *Memoriae Aeliae Secundulae / Funeri multa quid(e)m condigna iam misimus omnes / insuper arequ(e) deposite Secundulae matri(s) / lapideam placuit nobis atponere mensam / in qua magna eius memorantes plurima facta / dum cibi ponuntur calicesqu(e) et copertae / vulnus ut sanetur nos rod(ens) pectore saevum / libenter fabul(as) dum sera redimus hora / castae matri bonae laudesq(ue) vetula dormit / ipsa q(uae) nutrit iaces et sobriae semper / v(ixit) a(nnis) LXXV a(nno) p(rovinciae) CCLX Statulinia Iulia fecit / fili(i) dulci(s)s(imae) matri(i)* »

⁴¹ Traduction de Decret (F.), *le christianisme en Afrique du Nord : les origines*, 2002. clio.fr/Bibliothèque/.

⁴² Saxer (V.), *op.cit.*, p. 306.

⁴³ Lancel (S.), *op.cit.*, p. 176.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 176.

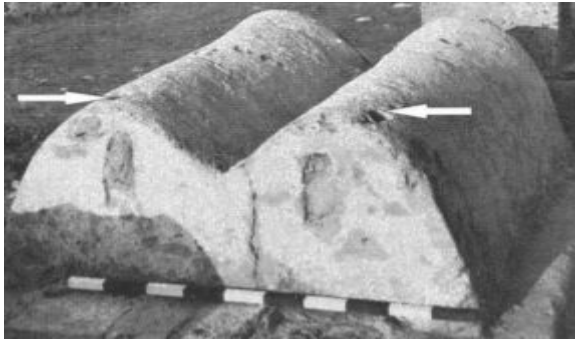


Fig. 6 : Conduits à libations au sommet des cupules jumelles 109 et 110 (Ph. Lancel (S.), B.A.A., t.IV, 1970, fig. 22, p. 174).



Fig. 7 : Orifice d'un conduit à libations en bouteillons de voute au sommet d'une cupule (Ph. Lancel (S.), B.A.A., t.IV, 1970, fig. 25, p. 175)

Des conduits à libations constitués par des bouteillons de voute ont été également enregistrés au sommet des caissons maçonnés de la nécropole de Matarès. Les tombes auxquelles ils étaient associés se rapportent exclusivement à des crémations datées entre le deuxième quart du II^e siècle ap.J.-C. et le milieu du III^e siècle.

Dans l'area 6 de l'ensemble 1, la tombe à cupule 6 datée de la 1^{re} moitié du 2^{ème} siècle ap. J.-C., présente au sommet, dans sa partie ouest, un conduit à libations fait de deux bouteillons emboîtés⁴⁵.

Dans l'area 2 de l'ensemble II, la tombe à cupule 1 datée de la seconde moitié du 2^{ème} siècle, présentait également un conduit à libations qui s'enfonçait dans la maçonnerie. Il était aménagé dans la partie ouest de la cupule, sur le côté.⁴⁶ De même pour la tombe à cupule 2 datée du début du 3^{ème} siècle ap. J.-C., où était inséré du côté ouest un conduit fait de bouteillons. Il était aménagé du côté ouest, au sommet, et s'enfonce à travers la maçonnerie de la cupule jusqu'au niveau des cendres de l'incinération (fig. 8).⁴⁷ Toujours dans ce même secteur, malgré l'état détérioré de la tombe à cupule 15, datable entre la seconde moitié du 2^{ème} siècle et le début du 3^{ème} siècle ap. J.-C., on y a tout de même relevé la présence d'un conduit à libations⁴⁸. Dans l'area 3 de l'ensemble II, les tombes à cupules 21 et 23, qui représentaient la partie la plus ancienne de ce secteur, présentaient également des conduits à libations. Dans les parties ouest de ces deux tombes, on y a aménagé au sommet de leur cupules, sur le côté, un conduit fait de bouteillons de voute, qui traverse le corps de la maçonnerie jusqu'à l'intérieur de la sépulture.⁴⁹

⁴⁵ Bouchenaki (M.), op.cit., p. 60, (fig. 156)

⁴⁶ Ibid., p. 81.

⁴⁷ Ibid., p. 83, fig. 184

⁴⁸ Ibid., p. 87.

⁴⁹ Ibid, p. 100-101. Les bouteillons de la tombe 23 mesurent 9 cm de diamètre.



Fig. 8 : conduits à libations en bouteillons de voute au fond de la tombe 2 de la nécropole de Matarès (area 2, ensemble II).

(Ph. Bouchenaki (M.), Fouilles de la nécropole occidentale de Tipasa (Matarès), 1975, fig. 184).

Observations sur les conduits à libations

Après ce bref examen des aménagements dédiés aux libations, notons d'abord cette cohérence quasi absolue dans la disposition de ces conduits, qui, à l'évidence, ne peut être le résultat du hasard. En effet, sur 25 tombes orientées ouest-est, qui s'échelonnent entre le deuxième quart du II^e siècle ap. J.-C. et le milieu du III^e, le sommet du petit côté occidental de la tombe maçonnée, correspondant à l'emplacement de la tête du défunt, était celui qu'on privilégiait presque systématiquement pour l'aménagement des conduits à libations.

Même constat pour la technique de construction. La totalité des conduits recensés étaient constitués de bouteillons de voutes en terre cuites très répandus à travers les nécropoles Nord-Africaines.⁵⁰ Par ailleurs, l'emplacement de ces dispositifs dans la structure tombale pouvait varier d'une nécropole à une autre, voire même, entre les tombes d'une même nécropole.⁵¹

La nature des offrandes alimentaires :

Le passage en revue de ces différents dispositifs dédiés aux offrandes funéraires mérite de s'attarder, un tant soit peu, sur la nature des offrandes qu'on offrait aux morts. Sur ce sujet, il faut rappeler que l'absence de documentation de la surface des tables d'offrandes et des zones autour des tombes⁵², a fait que les données archéologiques sont très rares. Néanmoins, certains indices enregistrés à travers les nécropoles de Tipasa, permettent de déterminer la nature de quelques aliments qu'on offrait en guise d'offrandes aux défunts.

⁵⁰ Ainsi, à Sétif, tombe 166, et les incinérations du type II-A, cf. Février (P.-A.), Guéry (R.), les rites funéraires de la nécropole orientale de Sétif, *Ant.Afr.*, t. 15, 1980, p. 104-105 et p. 112 ; les tombes maçonnées 109 à 112, cf. Guéry (R.), la nécropole orientale de *Sitiffs*, (Sétif, Algérie) : fouilles de 1966-1967, Paris, Ed. CNRS, 1985, p. 212-213; A Cherchel, dans les tombes à cupules des nécropoles occidentales, cf. Leveau (Ph.), recherches sur les nécropoles occidentales de Cherchel (Caesarea de Maurétanie) 1880-1961, *ant.afr.*, 19, 1983, p. 101 (fig.15 p.102), p.105 (fig. 19, p. 107).

⁵¹ A Cherchel par exemple, le conduit pouvait être inséré dans le socle de la cupule, cf. Leveau (Ph.), recherches sur les nécropoles occidentales de Cherchel (Caesarea de Maurétanie) 1880-1961, *ant.afr.*, 19, 1983, p. 101 (fig.15 p.102), p.105 (fig. 19, p. 107).

⁵² Les aliments laissés à l'air libre étaient sujet au nettoyage des tombes et à la merci des animaux. Ils pouvaient alors facilement se retrouver aux abords de la tombe, d'où la nécessité d'un tamisage méticuleux des terres aux abords des tombes.

Dans la nécropole occidentale de Tipasa, la fouille du caveau Y, daté du milieu du 1^{er} siècle ap. J.-C., a livré un plat en terre sigillée contenant un poisson⁵³. L'importance rituelle de ce met n'est plus à démontrer, car on le retrouve fréquemment représenté sur les *mensae*, y compris sur des sites situés loin du littoral.

Dans la nécropole de la porte de Césarée (fin 1^{er} –fin II^e siècle ap. J.-C.), les fouilles ont révélé que les offrandes alimentaires pouvaient être constituées de coquillages, d'olives (tombe 26), de grenade calcinée (tombe 505), de pomme de pin également calcinée (tombe 593)⁵⁴.

Cela dit, la liste des aliments qu'on partageait avec les défunts aurait pu être plus longue comme en témoigne les *mensae* monolithes très répandues dans la Maurétanie sétifienne et en Numidie⁵⁵ (fig. 9-10). Les représentations qui y figurent sur la surface de ces supports d'offrandes, attestent que certains mets y étaient souvent représentés, notamment le poisson, les œufs, la volaille, le pain, les galettes.



Fig. 9: Aliments et ustensiles sur une mensa monolithe de Timgad (source : [commons.wikimedia.org/wiki/file :Timgad.75.21](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Timgad.75.21))

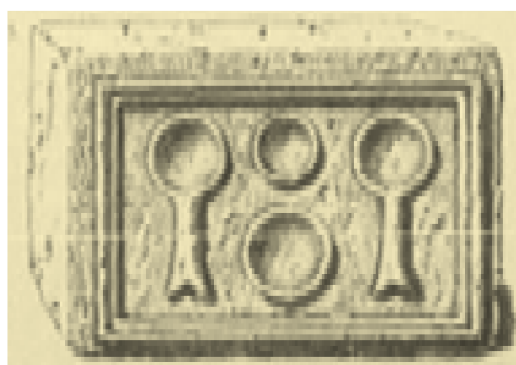


Fig.10 : Ustensiles sur une mensa monolithe de Sétif. (Delamare, exploration scientifique de l'Algérie, Paris, 1801, pl. 77)

Observations générales

Au terme de cet exposé, la conjonction entre les textes anciens et les dispositifs rituels représentés par les tables d'offrandes et les conduits à libations, atteste que la pratique des offrandes alimentaires (solides et liquides) et des libations (parfums et huiles) étaient couramment pratiquées à Tipasa et ailleurs. De toute évidence, par ces pratiques rituelles qui se déroulaient lors des fêtes célébrées en l'honneur des défunts, lors des *parentalia*, ou d'anniversaires réguliers, les vivants veillaient à honorer la mémoire de leurs morts à travers les dieux Mânes qui les représentaient.

Aussi, faut-il avoir à l'esprit que l'absence de ces aménagements culturels près de certaines tombes, ne signifie pas systématiquement qu'il n'y a pas eu lieu de rituels commémoratifs autour de la tombe. Car dans certains cas, ces rituels pouvaient se traduire par des libations faites sur la tombe elle-même, ou encore par la présence d'une simple dalle fruste parmi la structure tombale, qui ne calque pas forcément avec les tables d'offrandes au rendu plus élaborées.

⁵³ Lancel (S.), Tipasitana I : Fouilles dans la nécropole occidentale de Tipasa (rapport sur des travaux réalisés au cours d'un stage archéologique en juillet 1964). Bulletin d'Archéologie Algérienne, I, 1962-1965, p. 59.

⁵⁴ Ibid., Tipasitana IV : la nécropole romaine occidentale de la porte de Césarée (Rapport préliminaire), Bulletin d'Archéologie Algérienne, Alger, 1970, t. IV, p. 166.

⁵⁵ A titre d'exemples, l'on peut citer Timgad, Lambèse, Sétif, Tébessa.

Quoi qu'il en soit, en l'état actuel de la documentation issue des différentes nécropoles Nord-Africaines, ces disparités dans la matérialisation de ces supports d'offrandes, pourraient s'expliquer par des habitudes régionales ou micro-régionales, liées à des considérations pratiques ou des coutumes ancestrales. Ces installations qui ont caractérisé les trois premiers siècles ap. J.-C., disparaissaient lentement au début du III^e siècle pour être remplacées par des dispositifs plus complexes durant les IV^e et V^e siècle.

Présentement encore, la veillée funèbre au domicile du défunt, accompagnée d'un diner offert aux convives fait toujours partie des funérailles. Certains dispositifs matérialisés sur les tombes de nos cimetières rappellent de très près les pratiques d'offrandes et de libations en usage dans l'antiquité. Ou encore, les cérémonies fastueuses liées à la vénération des saints et héros, qui se traduisent par des sacrifices et l'organisation de festins auprès des tombeaux, ne constituent-t-elle pas en elles-mêmes une forme moderne du culte rendu aux morts ? Ne s'agit-t-il pas là de l'expression même de pratiques millénaires qu'on adopte et adapte selon les prescriptions des doctrines ?